



Questions de la session d'automne 2023

Direction	Députée/Député	Titre	Page
Nombre			
Direction de la magistrature (DM)			
13	Hiltbold (Thoune, LES VERT-E-S)	En hébergeant l'autorité de conciliation du Jura bernois à Courtelary plutôt qu'à Reconvilier, on se prive des synergies avec les autres autorités de justice	3
Direction de la sécurité (DSE)			
7	Gerber (Hinterkappelen, LES VERT-E-S)	Fuite de données à la police	4
10	Heyer (Perrefitte, PLR)	Projet d'infrastructure de formation des sapeurs-pompiers / de la protection civile	5
18	Ammann (Berne, LG)	Enquête sur l'usage de balles en caoutchouc à Bienne le 24 février 2023	6
21	von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)	Quel est le degré de transparence du logiciel utilisé pour la recherche automatisée de véhicules ?	7
22	Ruch (Berne, LES VERT-E-S)	Contrôles des présences excessifs au centre de retour de Champion	8
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)			
4	Bohnenblust (Bienne, PLR) (porte-parole) Freudiger (Langenthal, UDC)	Bureaux du registre foncier : état des révisions et adaptations	9
Direction des travaux publics et des transports (DTT)			
9	Gullotti (Tramelan, PS)	Piste cyclable Tavannes – Tramelan : où en est-on ?	10
12	Vanoni (Zollikofen, LES VERT-E-S)	Conséquence climatique du contournement de Wilderswil et d'autres constructions de routes	11
15	Heyer (Perrefitte, PLR)	Travaux de construction et de rénovation dans le cadre du projet Avenir Berne Romande : implication des entreprises de la région	12
24	Jeanneret (Saint-Imier, PLR)	Jardin et mur de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary – État et coûts	13
25	Lindegger (Roggwil, LES VERT-E-S)	Recours bloquant le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen	14
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)			
14	Wandfluh (Kandergrund, UDC) (porte-parole) Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Chiens de protection des troupeaux : taxe sur les chiens	15
16	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)	La possession d'un chat et ses effets négatifs sur autrui	16

17	Pauli (Nidau, PLR)	RHT durant la période COVID : quel délai de traitement pour le paiement rétroactif pour les parts de salaire correspondant aux droits pour jours de vacances et jours fériés ?	17
23	Ruch (Berne, LES VERT-E-S)	Prix de l'électricité en hausse	18
27	Ruch (Berne, LES VERT-E-S)	Loyers dans le canton de Berne	19

Chancellerie d'État (CHA)

(Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes DAJ)

1	Knutti (Weissenburg, UDC)	En quelle qualité le vice-chancelier participe-t-il aux discussions de la Députation dans la salle des pas perdus ?	20
---	---------------------------	---	----

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

6	Bösiger (Niederbipp, UDC) (porte-parole) Lerch (Langenthal, UDC) Leuenberger (Bannwil, UDC)	Situation actuelle du centre d'hébergement collectif pour demandeuses et demandeurs d'asile à Wolfisberg	21
11	von Wattenwyl (Tramelan, LES VERT-E-S)	Matériel de cuisine de la clinique psychiatrique de Bellelay	22
19	Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre) (porte-parole) Aebi (Hellsau, UDC)	Ratio d'intervention des hélicoptères de sauvetage	23

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

3	Remund (Mittelhäusern, LES VERT-E-S)	Apprentissage d'installatrice/installateur solaire	24
5	von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)	Qui supportera la charge financière du nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts de Berne ?	25
20	Remund (Mittelhäusern, LES VERT-E-S)	Manque de locaux scolaires dans les gymnases de la région de Berne aggravé par les classes secondaires spécialisées de Lerbermatt ?	26
26	Pichard (Bienne, PVL)	Nombre d'enseignantes et d'enseignants du secondaire I ayant un brevet de l'école normale sans études post-grades	27

Direction des finances (FIN)

2	Reinhard (Thoune, PLR) Retirée le 31.08.2023	Contrats avec les prestataires de services : tirer parti des certificats de qualité	28
8	Kohler (Meiringen, LES VERT-E-S)	Introduction de SAP	29

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Hiltbold (Thoune, LES VERT-E-S)

Réponse : DM

En hébergeant l'autorité de conciliation du Jura bernois à Courtelary plutôt qu'à Reconvilier, on se prive des synergies avec les autres autorités de justice

Selon la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM), l'autorité de conciliation peut utiliser l'infrastructure du tribunal régional (art. 84, al. 3). En outre, les présidentes et présidents de l'autorité de conciliation sont tenus de prêter main-forte au tribunal régional en qualité de présidentes et présidents (art. 87, al. 1). Sur les autres sites de la justice bernoise, il existe des formes de collaboration très étroites au niveau de l'infrastructure et du personnel. Lorsque les unités sont de taille réduite, comme dans le Jura bernois, leur hébergement dans le même bâtiment est encore plus pertinent et logique, que ce soit pour des raisons d'entraide ou d'utilisation des infrastructures (salles d'audience, salles de réunion, sécurité, service de loge, toilettes publiques, utilisation commune de la bibliothèque spécialisée).

Question :

- Pourquoi installer l'autorité de conciliation du Jura bernois à Courtelary plutôt qu'à Reconvilier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la magistrature

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, LES VERT-E-S)

Réponse : DSE

Fuite de données à la police

En juillet, la police a fait l'objet d'une fuite de données, lors de laquelle les noms et numéros de téléphone de 2800 policières et policiers ont été dérobés. La fuite s'est produite en raison d'un point faible de l'application MobileIron, censée garantir la connexion entre les smartphones et les ordinateurs portables d'un service extérieur d'une part et les serveurs centraux d'une institution d'autre part. Il est prévu de remplacer cette application dans un délai de deux ans. Par conséquent, je pars du principe qu'elle est déjà jugée critique du point de vue de la sécurité.

Questions :

1. La police utilise-t-elle également des smartphones privés, et, le cas échéant, de tels smartphones étaient-ils concernés par la fuite de données ?
2. Pourquoi n'a-t-on pas développé une application sûre en parallèle à Nevo/Rialto ?
3. La protection des policières et des policiers du canton de Berne en matière de sécurité des données est-elle insuffisante ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : DSE

Projet d'infrastructure de formation des sapeurs-pompiers / de la protection civile

Lors de la consultation sur la révision de la loi cantonale sur la protection de la population et la protection civile, la région du Jura bernois a clairement exprimé le fait qu'il fallait conserver un centre de formation francophone à Tramelan pour la protection civile, et ce même si le canton avait à l'avenir l'intention de centraliser les centres de formation. Cette consultation avait un délai au 23.06.2023. Or, les centres de formation de protection civile des cinq régions concernées ont reçu un courrier daté du 25.07.2023 invitant les partenaires concernés et les représentants des régions à des séances d'information sur l'état d'avancement d'un projet de centralisation pour les centres de formation du canton. Il semble que le canton ait déjà étudié le projet bien avant la mise en consultation de la modification de la loi et que les régions soient mises aujourd'hui devant le fait accompli. Nous rappelons ici que les communes sont responsables de ces centres.

Questions :

1. Quel est l'état d'avancement du projet à ce jour ?
2. Pourquoi le centre francophone de formation de la protection civile à Tramelan est-il impliqué dans cette centralisation alors qu'il s'agit du seul centre francophone du canton, qu'il est rentable et qu'il fonctionne bien ?
3. En cas de mise en œuvre du projet, y compris pour les francophones du canton, qu'est-ce qui est prévu pour assurer un encadrement et une formation de qualité en français ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Ammann (Berne, LG)

Réponse : DSE

Enquête sur l'usage de balles en caoutchouc à Bienne le 24 février 2023

À Bienne, une personne a été grièvement blessée à l'œil après le match de hockey sur glace Bienne-Fribourg. Questionné à ce sujet dans le cadre d'une interpellation, le Conseil-exécutif n'avait pas vraiment apporté de réponses, au motif qu'une enquête du Ministère public chargé de tâches spéciales était en cours. Il avait également laissé entendre que les éventuelles mesures internes prises du fait des résultats de l'enquête seraient rendues publiques.

Questions :

1. L'enquête est-elle terminée ?
2. Dans l'affirmative, quels sont les principaux résultats de l'enquête ?
3. Dans la négative, pour quand la fin de l'enquête est-elle attendue ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Réponse : DSE

Quel est le degré de transparence du logiciel utilisé pour la recherche automatisée de véhicules ?

Le Conseil-exécutif souhaite modifier les bases légales concernant la recherche automatisée de véhicules à l'occasion de la révision partielle en cours de la loi sur la police et élargit en outre son parc d'installations de surveillance¹.

La vidéosurveillance à des fins d'identification automatisée de personnes ou même de véhicules ou de plaques d'immatriculation est un sujet délicat tant du point de vue juridique que sociétal. Elle permet de collecter des quantités astronomiques de données, qui peuvent par exemple être utilisées pour créer des profils de déplacement et pour des applications ultérieures qui ne sont pas souhaitables pour la société. L'accumulation de données sur une longue période (rétention des données) et l'exploitation généralisée d'une technologie de surveillance sont particulièrement problématiques.

Il est fort probable que le Grand Conseil soutiendra les efforts du Conseil-exécutif en vue de développer la recherche automatisée de véhicules. Afin de limiter les dégâts, il est indispensable d'instaurer au moins une transparence maximale sur le logiciel utilisé et sur l'emploi qui en est fait².

Questions :

1. La Police cantonale a-t-elle accès à l'entier du code source et aux modèles d'apprentissage automatique du logiciel utilisé pour la recherche automatisée de véhicules ?
2. Un organisme indépendant en Suisse a-t-il ou va-t-il évaluer le logiciel et son code source ?
3. D'un point de vue technique, le logiciel pourrait-il également être utilisé pour comparer des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur de véhicules avec une banque de données idoine et pour les identifier ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

¹ cf. <https://www.derbund.ch/polizeigesetz-im-grossen-rat-was-der-ausbau-der-fahrzeugfahndung-bedeutet-670971676030>.

² Notamment à l'aide d'un accompagnement scientifique, tel qu'expliqué lors du midi thématique du groupe parlementaire Numérisation du 7 septembre 2022 en lien avec la reconnaissance faciale.

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Ruch (Berne, LES VERT-E-S)

Réponse : DSE

Contrôles des présences excessifs au centre de retour de Champion

Les résidentes et résidents du centre de retour de Champion ont appris qu'ils devront désormais se présenter à trois reprises au centre (matin, midi et soir, à heures fixes) et attester de leur présence au moyen de leur signature. S'ils ne le font pas, ils pourraient se voir refuser l'aide d'urgence. Pour les gens qui sont hébergés là, cette règle signifie qu'ils ne peuvent plus quitter le centre durant la journée pour prendre des cours d'allemand ou participer à un repas de midi.

Questions :

1. Est-ce le canton qui a ordonné cette nouvelle règle ? Quelle en est la raison ?
2. Comment les personnes au bénéfice de l'aide d'urgence peuvent-elles participer à des cours d'allemand, rencontrer leur avocate ou avocat ou honorer d'autres rendez-vous si elles doivent être présentes dans le centre par trois fois dans la journée ?
3. Le Conseil-exécutif est-il disposé à faire en sorte de ne pas détériorer encore plus les conditions de vie des bénéficiaires de l'aide d'urgence, dont les perspectives sont déjà restreintes, et à lever cette consigne ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 03.09.2023

Déposée par : Bohnenblust (Bienne, PLR) (porte-parole)
Freudiger (Langenthal, UDC)

Réponse : DIJ

Bureaux du registre foncier : état des révisions et adaptations

Dans sa réponse à la motion 247-2022 « Révision et adaptations urgentes dans les bureaux du registre foncier », le Conseil-exécutif indique que la direction de l'office a été confiée en février 2023 à une entreprise externe à titre intérimaire, ce qui permet selon lui d'assurer la continuité et de prévenir « des retards dans la mise en œuvre des mesures prises et une nouvelle augmentation des dossiers en attente. » L'entreprise en question, Res Publica Consulting SA (RPC), a également été chargée d'apporter un soutien pour repourvoir la direction de l'office et de mener en parallèle un examen de l'actuel modèle de conduite. Enfin, elle a été « mandatée pour cerner les causes du retard accumulé dans le traitement des affaires et élaborer des propositions, dans le sens d'un audit des bureaux régionaux du registre foncier. »

Le 13 mars 2023, lors du débat au Grand Conseil, la cheffe de la Direction a répondu à une question sur la date à laquelle les rapports en question seraient présentés en précisant que le mandataire avait été chargé de présenter un compte rendu d'ici l'été.

Questions :

1. Quelles sont les principales conclusions du rapport (sur le modèle de conduite) et de l'audit (en particulier quant aux causes du retard accumulé et aux propositions de marche à suivre) ?
2. Est-ce que des mesures ont déjà été décidées ou engagées sur la base de ces rapports ?
3. A-t-il été possible d'éviter l'accumulation de nouveaux retards ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Gullotti (Tramelan, PS)

Réponse : DTT

Piste cyclable Tavannes – Tramelan : où en est-on ?

Dans la Conception régionale des transports et de l'urbanisation pour le Jura bernois, version approuvée d'avril 2021, figurent plusieurs projets qui relèvent l'importance de relier les communes de Tavannes à Tramelan par une voie cyclable. Un couloir d'étude (n° 92) a ainsi pu être inscrit dans le Plan sectoriel Vélo pour ce tronçon, et un avant-projet est en cours, selon ledit rapport. Cette mesure est considérée comme prioritaire en matière de planification (horizon A 2024 à 2027). Elle est importante pour le tourisme car elle permettrait de relier les Franches-Montagnes au Mittelland.

Questions :

1. Où en est l'état d'avancement du projet ?
2. Quelles sont les perspectives en termes de planification et d'investissement financier ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, LES VERT-E-S)

Réponse : DTT

Conséquence climatique du contournement de Wilderswil et d'autres constructions de routes

Le contournement de Wilderswil est « bien plus qu'une route de délestage », soulignait, le 19 août dernier, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) dans un communiqué de presse sur l'ouverture de la nouvelle route. Selon ce même communiqué, ce tronçon de 2 km offre aux prochaines générations des chances de résoudre les problèmes de trafic dans le cadre d'une approche globale. Des chiffres et des faits sur ce projet de construction ayant coûté 70 millions de francs sont en outre présentés : pas moins de 12 500 mètres cubes de béton (soit quelque 1250 chargements de camion), 2500 tonnes d'armatures en acier et 9100 tonnes d'asphalte ont été utilisées. Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes en tenant compte des avantages et des risques pour les générations futures et dans l'optique de fournir une base de faits et chiffres pour des solutions globales.

Questions :

1. Combien de tonnes de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre ont affecté le climat lors de la production, du transport et de l'incorporation des matériaux de construction mentionnés pour le contournement de Wilderswil (des estimations grossières suffisent) ?
2. Des efforts ont-ils été entrepris lors de la mise en œuvre du projet pour réduire les conséquences sur le climat ?
3. Le Conseil-exécutif est-il disposé à réduire l'impact sur le climat dû à des projets de routes en cours et à venir dans l'intérêt de la neutralité climatique requise et à compenser les émissions de CO₂ restantes ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : DTT

Travaux de construction et de rénovation dans le cadre du projet Avenir Berne Romande : implication des entreprises de la région

L'OIC a adjugé le 13 mars 2023 les travaux de transformation et de rénovation de Tavannes Machines à une entreprise générale dans le cadre d'une procédure de gré à gré, en vertu de la clause d'urgence à l'article 21, alinéa 2, lettre *d* AIMP 2019. Une seconde adjudication a eu lieu le même jour et de la même manière pour les travaux de transformation et de rénovation des locaux provisoires à Reconvilier et à Loveresse alors que le Grand Conseil n'avait pas encore traité cette affaire et que dans l'intervalle des changements sont intervenus (décision du Grand Conseil pour des locaux provisoires à Bienne pour la justice). Indépendamment des questions qui se posent sur la procédure et le timing de ces adjudications au regard des décisions politiques qui étaient en cours à ce moment-là, nous nous demandons comment les entreprises du Jura bernois actives dans la construction et la rénovation ont été impliquées dans ces procédures et comment il est prévu de les intégrer dans la réalisation des travaux.

Questions :

1. Comment l'OIC a-t-il donné la possibilité aux entreprises situées dans le Jura bernois de participer à la procédure d'attribution des travaux de transformation et de rénovation, vu la procédure de gré à gré et urgente qui a été appliquée pour attribuer les travaux mentionnés ci-dessus ?
2. Vu l'importance des travaux et leur dimension régionale indéniable, et puisque l'entreprise générale retenue n'est pas du Jura bernois, comment l'OIC et l'entreprise générale choisie vont-ils intégrer les entreprises de la région dans la réalisation des travaux ?
3. Comment les entreprises du Jura bernois pourront-elles participer aux appels d'offres lors de l'attribution des travaux de construction d'un nouveau centre de justice et police à Reconvilier ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Jeanneret (Saint-Imier, PLR)

Réponse : DTT

Jardin et mur de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary – État et coûts

Le bâtiment de la Préfecture du Jura bernois sis à Courtelary a été rénové, redonnant à ce bâtiment son lustre historique et offrant un symbole fort de l'administration décentralisée. Comme après tous travaux, il y a des finitions à reprendre et des améliorations à apporter.

Depuis lors, le mur d'enceinte a dû être refait à plusieurs reprises car il montrait des signes d'usure prématurée. De même, le jardin avec son élégant bassin a été entièrement repensé. Les massifs ne sont plus entretenus comme par le passé et les fleurs et autres haies ont laissé la place à une prairie fleurie dont la hauteur est parfois conséquente, donnant une image peu engageante de ce bâtiment officiel. Un signe ne trompe pas : le complexe de la Préfecture abrite aussi l'état civil et, depuis les changements, les photos des mariés ne sont plus prises devant, dans le jardin, comme par le passé. La cour intérieure est préférée, démontrant que les nouveaux choix paysagers ne font pas l'unanimité.

Questions :

1. Combien les travaux, y compris les retouches sur le mur, ont-ils coûté ?
2. Est-ce que le gouvernement considère que le jardin, dans sa configuration et son entretien actuels, donnent une bonne image de ce bâtiment historique et officiel ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Lindegger (Roggwil, LES VERT-E-S)

Réponse : DTT

Recours bloquant le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen

Un communiqué de presse de la DTT du 24 août 2023 faisait le point sur l'avancement des procédures relatives au réaménagement du réseau routier à Aarwangen ainsi que dans l'Emmental. Avant même les votations de mars 2023, il avait été annoncé que les recours retarderaient la mise en œuvre des projets. Dans une séance d'information sur la question organisée le 24 août au Tierlihaus à Aarwangen, le conseiller d'État Christoph Neuhaus a indiqué que, depuis le 12 mars 2023, il (ou la DTT ?) n'endossait plus la responsabilité en ce qui concerne la traversée d'Aarwangen. Ensuite, il a très explicitement rejeté la responsabilité de futurs accidents sur les parties recourantes. Ces déclarations ont été contestées lors de la séance d'information et ont donné lieu à une discussion animée. Le conseiller d'État Christoph Neuhaus a par ailleurs prétendu que l'exploitant ferroviaire asm (Aare Seeland Mobil) pouvait anticiper certains projets avec l'accord écrit des parties recourantes. À ce stade, des éclaircissements doivent être fournis sur différentes questions. Cette séance s'est déroulée en présence non seulement de plusieurs présidentes et présidents de communes et représentantes et représentants d'associations, mais aussi des députés Reto Müller, Peter Haudenschild et Samuel Leuenberger.

Questions :

1. Qui endosse la responsabilité d'éventuels accidents à Aarwangen (d'ici le réaménagement de la traversée de la commune) ?
2. Les parties recourantes peuvent-elles être poursuivies ?
3. Des concessions écrites des parties recourantes permettraient-elles la réalisation de certains projets d'asm (Aare Seeland Mobil / entreprise ferroviaire) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Wandfluh (Kandergrund, UDC) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DEEE

Chiens de protection des troupeaux : taxe sur les chiens

Les chiens de protection des troupeaux apportent une contribution significative à la protection des animaux de rente lors du pacage de troupeaux qui paissent dans des zones isolées. En ce qui concerne les chiens de protection contre les avalanches ou d'autres chiens de service, la perception de la taxe sur les chiens n'est pas nécessaire. Il faut savoir que le coût de la protection des troupeaux est très élevé et que la Confédération et le canton sont loin de prendre en charge tous les frais. Dans certaines communes, la taxe s'élève à 150 francs par canidé. Pour protéger un troupeau de moutons, il faut plusieurs chiens, de sorte que les coûts peuvent représenter plusieurs centaines de francs par éleveuse ou éleveur.

Questions :

1. Une exonération de la taxe sur les chiens est-elle possible dans le canton de Berne pour les chiens de protection des troupeaux ?
2. Dans l'affirmative, le canton est-il prêt à procéder aux modifications nécessaires ?
3. Dans la négative, quelles seraient les modifications à apporter et à quel niveau ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Réponse : DEEE

La possession d'un chat et ses effets négatifs sur autrui

Les personnes qui décident de prendre un animal de compagnie ont certaines obligations et doivent d'ailleurs prendre soin de leur animal. En outre, les personnes qui possèdent des animaux domestiques sont en principe responsables des dommages causés par ces derniers. Toutefois, à partir du moment où un chat est dehors, sa détentrice ou son détenteur n'a plus guère de moyen de contrôler l'activité de l'animal. Or, les chats ont des effets négatifs et causent des dommages à différents niveaux, dont voici quelques exemples : lorsqu'un chat fréquente le jardin d'une personne allergique et prend ses aises sur les meubles de jardin de cette personne, celle-ci doit déployer une grande énergie pour débarrasser les meubles et autres tissus concernés des poils de chat (dommages), afin d'éviter tout risque pour sa santé. La présence d'excréments de chat dans le jardin des voisins oblige les personnes concernées à les éliminer, alors même qu'elles n'ont pas de chat. Il faut savoir qu'en raison de leur instinct de chasseur, les chats nuisent à la biodiversité en tuant oiseaux, orvets, papillons, etc. Souvent, il est impossible d'identifier avec certitude l'animal qui a causé le dommage, et même lorsque la ou le responsable est identifié, les victimes ont très peu de possibilités de lui faire porter la responsabilité.

Questions :

1. De quelle marge de manœuvre légale le canton de Berne dispose-t-il pour mettre à la charge des propriétaires les externalités négatives des chats ?
2. Quelles possibilités les personnes allergiques concernées ont-elles pour se prémunir contre les dommages causés par les chats ?
3. Quelles sont les lois réglementant la détention d'un chat ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Pauli (Nidau, PLR)

Réponse : DEEE

RHT durant la période COVID : quel délai de traitement pour le paiement rétroactif pour les parts de salaire correspondant aux droits pour jours de vacances et jours fériés ?

En juillet 2022, les entreprises bernoises ayant bénéficié de RHT (réduction de l'horaire travail) durant la période 2020-2021 ont reçu un courrier du Secrétariat d'État à l'économie pour leur signifier leur droit au paiement rétroactif pour les parts de salaire correspondant aux droits pour jours de vacances et jours fériés (faisant suite à une décision du Tribunal fédéral). Le délai pour transmettre les informations était initialement fixé au 31 octobre 2022 puis a été prolongé au 31 décembre 2022.

Si certaines entreprises ont reçu le montant déclaré, d'autres sont toujours dans l'attente.

Aujourd'hui, un certain nombre d'entreprises se plaignent de ne pas avoir vu leur demande traitée. L'administration cantonale aurait notamment avancé, oralement, l'argument d'une grande quantité de travail ainsi que d'un changement de système d'exploitation pour le traitement de ces demandes.

La marche des affaires a repris de manière positive et l'on peut considérer être sorti de cette période COVID. Ainsi, les entreprises ont plus que jamais besoin de fonds pour investir et relancer, ainsi que développer leurs activités.

La plupart des informations transmises étant déjà en possession des autorités, la longueur du traitement des dossiers est difficilement compréhensible.

Il est à préciser que l'inégalité de traitement entre les entreprises du canton est difficilement soutenable, d'autant plus que des entreprises établies dans d'autres cantons ont, elles, déjà reçu les montants. Il est, de plus, difficilement compréhensible que l'administration cantonale se permette de traiter ces dossiers avec un délai si long, tout en ne donnant aucune nouvelle officielle.

Questions :

1. Quand les entreprises du canton de Berne dans l'attente de ces montants pourront-elles recevoir ces montants rétroactifs ?
2. Comment le Conseil-exécutif peut-il faire pression sur les administrations pour accélérer le traitement des dossiers et le paiement aux entreprises ?
3. Un dédommagement, à savoir un éventuel intérêt moratoire, est-il prévu pour les entreprises concernées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Ruch (Berne, LES VERT-E-S)

Réponse : DEEE

Prix de l'électricité en hausse

Fin août, BKW a fait savoir qu'elle augmentait le prix de l'électricité de 22 %. Les raisons invoquées sont la persistance des prix élevés sur le marché de l'électricité, les périodes de canicule et la diminution de la production d'électricité hydraulique qui en résulte, ainsi que la rénovation et l'extension du réseau électrique dans le cadre de la transition énergétique, en particulier des compteurs intelligents. La question se pose de savoir dans quelle mesure il est justifié de répercuter ces augmentations sur les consommatrices et consommateurs et comment le Conseil-exécutif entend aider les classes moyennes inférieures à faire face à cette hausse des prix.

Questions :

1. La hausse de prix prévue est-elle justifiée ?
2. Ne serait-il pas raisonnable pour BKW de prendre à sa charge l'augmentation des coûts, surtout après avoir réalisé un bénéfice de plus d'un milliard en 2022 ?
3. Il est difficile pour les classes moyennes inférieures de faire face à l'augmentation des prix de l'électricité, compte tenu de la hausse des loyers, de la hausse des primes d'assurance maladie et du renchérissement général. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il soutenir les familles en particulier ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 27

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Ruch (Berne, LES VERT-E-S)

Réponse : DEEE

Loyers dans le canton de Berne

Les loyers augmentent fortement dans toute la Suisse, et ce, pas seulement depuis que le taux d'intérêt de référence a été relevé. En effet, d'après ce que rapportent les médias, les loyers auraient augmenté d'environ 30 % au cours des 20 dernières années. Dans les villes, le taux de logements vacants est bas depuis des décennies, et il est de plus en plus difficile de trouver un logement à un prix abordable. Or, selon l'article 40 de la Constitution cantonale, « le canton et les communes prennent des mesures afin de conserver des logements à loyer modéré et d'améliorer les conditions de logement insuffisantes. Ils encouragent la construction de logements à loyer modéré. »

Questions :

1. Combien de personnes sont-elles locataires dans le canton de Berne (en valeur absolue/part du total des ménages) ?
2. Quels sont les autres recensements effectués par le canton dans le domaine des loyers, de l'augmentation des loyers, de la situation en matière de propriété, notamment ?
3. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il mettre en œuvre l'article 40 de la Constitution cantonale ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 14.06.2023

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : CHA (DAJ)

En quelle qualité le vice-chancelier participe-t-il aux discussions de la Députation dans la salle des pas perdus ?

Lors de la session d'été, le Grand Conseil a débattu du crédit pour les locaux provisoires destinés à accueillir la justice et la police dans le cadre du projet « Avenir Berne romande ». Un article publié en ligne³ le 7 juin et dans la presse le lendemain est illustré par une photo sur laquelle la Députation est en pleine discussion dans la salle des pas perdus. Sur la photo en question, il est également possible de distinguer le vice-chancelier participant à cette séance.

La photo a été prise lors de la session d'été, quelques instants avant le débat mentionné plus haut. Apparemment le vice-chancelier aurait déjà participé à une discussion de la Députation dans la salle des pas perdus lors de la session de printemps, lorsque la même affaire de crédit était soumise au Grand Conseil.

Questions :

1. Quel est le statut de la fonction de vice-chancelier (fonction élective, emploi normal, magistrature, etc.) ?
2. Sur les instructions de qui et dans quel but le vice-chancelier participe-t-il aux discussions de la Députation ?
3. Le Conseil-exécutif juge-t-il adéquat que, dans une affaire aussi délicate, des membres de l'administration donnent l'impression qu'ils sont impliqués dans les discussions internes d'un organe du Grand Conseil ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'État (Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes)

³ <https://www.bernerzeitung.ch/baugeschaefft-endet-in-hitziger-debatte-ueber-den-berner-jura-336623440982>.

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Bösiger (Niederbipp, UDC) (porte-parole)
 Lerch (Langenthal, UDC)
 Leuenberger (Bannwil, UDC)

Réponse : DSSI

Situation actuelle du centre d'hébergement collectif pour demandeuses et demandeurs d'asile à Wolfisberg

Le contrat de location conclu entre le canton et le propriétaire du centre d'hébergement collectif Wolfisberg court depuis le 1^{er} août 2023. À ce jour, aucune demandeuse et aucun demandeur d'asile n'a encore emménagé.

Questions :

1. Pour quelle raison le centre d'hébergement est-il toujours vide ?
2. Le loyer est-il payé dans son intégralité, au dépens des contribuables, malgré l'inoccupation des lieux ?
3. Quelle est l'évolution prévue du taux d'occupation du centre à différentes échéances ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, LES VERT-E-S)

Réponse : DSSI

Matériel de cuisine de la clinique psychiatrique de Bellelay

La clinique psychiatrique a déménagé de Bellelay à Moutier.

Tout le monde connaît l'historique du déménagement, des décisions et du processus de retrouver une nouvelle affectation pour le site de Bellelay.

Plusieurs idées sont sur la table et le but est clairement de faire revivre le site de Bellelay.

Le bâtiment est vide, c'est normal. Mais la population, les locaux se sont étonnés de voir (après le déménagement de la clinique) des bennes pleines de matériel et d'ustensiles de cuisine en parfait état destinés aux poubelles !

Sur les réseaux sociaux, certains ont appelés au sauvetage. Les gens sont venus se servir.

Si quelqu'un souhaitait, actuellement, louer les locaux et faire à manger ou même juste boire un verre d'eau, c'est impossible, tout est vide.

Questions :

1. Qui était propriétaire de ce matériel ?
2. Qui a donné l'ordre de tout jeter ?
3. Pourquoi cette décision a-t-elle été prise, alors que l'avenir de Bellelay reste à écrire ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)
(porte-parole)
Aebi (Hellsau, UDC)

Réponse : DSSI

Ratio d'intervention des hélicoptères de sauvetage

Dans le canton de Berne, plusieurs organisations/entreprises interviennent avec des hélicoptères de sauvetage. Ces engins de sauvetage complètent avantageusement les ambulances et les véhicules de secours qui opèrent au sol. La DSSI a connaissance des temps d'intervention des moyens terrestres et est en mesure de les publier. En revanche, les données relatives aux interventions des hélicoptères de sauvetage manquent de clarté et ne sont pas accessibles au public.

Questions :

1. Comment les temps d'intervention des hélicoptères de sauvetage se présentent-ils sur les 24 derniers mois (liste précisant l'heure à laquelle a été donnée l'alerte, l'heure du décollage de l'hélicoptère et son arrivée sur les lieux de l'intervention) ?
2. Quels sont les prestataires de services de sauvetage par hélicoptère qui affichent les temps de mobilisation et d'intervention les plus courts (arrivée sur les lieux de l'intervention), et quels sont ceux dont les temps sont plus longs ?
3. Quelles sont les mesures prises par la DSSI pour garantir des temps d'alerte et d'intervention les plus brefs possibles en cas de recours à un hélicoptère de sauvetage et pour mobiliser les moyens les plus rapides qui soient ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 03.09.2023

Déposée par : Remund (Mittelhäusern, LES VERT-E-S)

Réponse : INC

Apprentissage d'installatrice/installateur solaire

Un nouvel apprentissage d'installatrice/installateur solaire sera lancé à l'automne 2024. Cette nouvelle est très réjouissante et contribuera à atténuer le manque de personnel qualifié dans ce domaine.

Les préparatifs vont bon train au sein des associations Swissolar, Enveloppe des édifices Suisse et Polybat, ainsi qu'au sein des cantons. L'apprentissage d'installatrice/installateur solaire s'inscrit dans le champ professionnel de l'enveloppe des édifices. Jusqu'à présent, une solution comprenant trois centres de formation (Uzwil, Granges, Les Paccots) et des blocs de cours était prévue.

Il semblerait que le canton de Berne privilégie désormais (à un stade plutôt tardif dans le processus) une solution dans laquelle l'apprentissage serait proposé dans le canton de Berne également (au TecLab de Berthoud). Cette solution présente des avantages pour les apprenties et apprentis et rend l'apprentissage dans le canton de Berne plus attrayant. Néanmoins, une telle décision entraîne aussi des désavantages quant à l'organisation de l'apprentissage pour les associations professionnelles et les autres cantons. Ces derniers n'ont été informés de la décision que très tard et n'ont pas été impliqués. Ils doivent désormais, peu avant le lancement de l'apprentissage (dans moins d'un an), en réajuster la planification.

Questions :

1. Quels sont, du point de vue du Conseil-exécutif, les avantages et les inconvénients de la solution cantonale, en particulier concernant les 10 métiers entrant dans le champ professionnel de l'enveloppe des édifices ?
2. Sur combien d'apprenties et d'apprentis le Conseil-exécutif table-t-il au vu des entreprises formatrices à disposition dans le canton de Berne ?
3. Retarder le lancement de l'apprentissage au TecLab (p. ex. à 2026) serait-il envisageable ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 01.09.2023

Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Réponse : INC

Qui supportera la charge financière du nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts de Berne ?

En juillet 2021, des représentantes et représentants de la ville de Berne et de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne ainsi que le mécène Hansjörg Wyss ont annoncé, à l'occasion d'une conférence de presse, qu'ils prévoyaient de construire un nouveau bâtiment de remplacement pour le Musée des Beaux-Arts de Berne et que la moitié des coûts serait prise en charge par le canton selon le plan de financement du projet. Le Conseil-exécutif n'était pas représenté lors de ladite conférence de presse⁴.

Selon la proposition du gouvernement relative au budget 2024 (BU 2024) et au plan intégré mission-financement 2025-2027 (PIMF 2025-2027), 57,6 millions de francs sont désormais prévus dans le plan d'investissement intégré (PII) pour la construction du nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts et la réfection du « Stettlerbau ». Les documents publiés⁵ ne disent pas quelle est la part précise consacrée au Musée des Beaux-Arts. Par ailleurs, on ne sait pas encore s'il y aura d'autres coûts qui grèveront directement le compte de résultats⁶.

Comme la contribution cantonale à la nouvelle construction du Musée des Beaux-Arts est désormais (aussi) inscrite au PII, elle se trouve en concurrence directe avec d'autres projets cantonaux d'investissements en matière de construction. Dans le cadre d'une première priorisation des investissements dans la construction, un nouvel endettement de 500 millions de francs a été accepté en 2021. Comme il ressort de la proposition du gouvernement relative au BU 2024 et au PIMF 2025-2027, la liste des investissements s'est à nouveau considérablement allongée⁷, raison pour laquelle une nouvelle priorisation s'est avérée nécessaire. Il est toutefois d'ores et déjà certain qu'il ne sera pas possible de s'en tenir au cadre du nouvel endettement de 500 millions de francs, et de loin, et que le canton devra donc poursuivre sa stratégie de priorisation. Selon une réponse antérieure du Conseil-exécutif, une compensation des ressources au sein de l'INC pour la construction du nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts n'est pas possible⁸.

Questions :

1. Quel montant est inscrit au compte de résultats du PII et du budget pour le nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts et pour quelles années ?
2. Quels sont les projets d'investissement (de l'INC) dont la priorité a été modifiée (abandon ou report) afin de ménager de la marge dans le PII et le budget pour le compte de résultats en faveur du nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts ?
3. Le montant dont il est question au point 1 est-il le résultat d'une négociation ou s'agit-il du montant qui a été réclamé ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

⁴ Cf. question 6 de la session d'hiver 2021, <https://www.rgr-service.apps.be.ch/api/gr/documents/document/30e6f8686fb644d4b78e9a58ca578d0a-332/3/2021.STA.1303-Beilage-F-239676.pdf>, p. 11 s.

⁵ Voir Budget et plan intégré mission-financement (be.ch)

⁶ Voir réponse au point 1 de la question 6 de la session d'hiver 2021 ainsi que la justification dans le fichier Excel relatif au plan d'investissement intégré

⁷ Notamment en raison de projets qui ne figuraient jusqu'alors pas au budget, comme le projet « Avenir Berne romande »

⁸ Voir réponse aux points 2 et 3 de la question 6 de la session d'hiver 2021

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Remund (Mittelhäusern, LES VERT-E-S)

Réponse : INC

Manque de locaux scolaires dans les gymnases de la région de Berne aggravé par les classes secondaires spécialisées de Lerbermatt ?

Il est de notoriété publique que les gymnases de la région de Berne manquent de locaux scolaires. C'est pourquoi les élèves des gymnases sont aujourd'hui envoyés, parfois fort loin, dans des locaux provisoires situés en dehors de l'enceinte de l'école pour y suivre leurs cours. Le canton doit créer d'autres locaux scolaires provisoires dans le Business Park Liebefeld. Il n'en demeure pas moins que pour les élèves et le corps enseignant, cette situation est synonyme de perte de temps et de charges administratives importantes. Qui plus est, 27 classes du gymnase de Lerbermatt suivront à ce qu'il paraît une partie de leurs cours à Wankdorf, à l'autre bout de la ville, pendant l'année scolaire 2023-2024.

Le complexe scolaire de Lerbermatt accueille les classes de neuvième et dixième années de l'école obligatoire (appelées classes secondaires spécialisées de Lerbermatt). Ces classes occupent de l'espace dans ce complexe scolaire, dont les salles de classe, les salles de cours pour les activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles, l'utilisation commune des salles spécialisées, de l'infrastructure sportive et du réfectoire.

Par conséquent, cet espace scolaire n'est pas disponible pour l'enseignement gymnasial ou pour l'école de culture générale (ECG) de Lerbermatt.

Questions :

1. Combien de classes du gymnase de Lerbermatt ou de l'ECG Lerbermatt suivent régulièrement une partie de leurs leçons en dehors du complexe scolaire de Lerbermatt ?
2. Durant combien de leçons hebdomadaires, réparties dans combien de salles, les classes secondaires spécialisées de Lerbermatt occupent-elles le complexe scolaire de Lerbermatt ?
3. Les élèves de toutes les communes autres que Köniz sont-ils désavantagés à cause du fait qu'il n'existe pas pour elles et eux d'offre intégrée à un gymnase telle que les classes secondaires spécialisées de Lerbermatt ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 26

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Pichard (Bienne, PVL)

Réponse : INC

Nombre d'enseignantes et d'enseignants du secondaire I ayant un brevet de l'école normale sans études post-grades

Question :

- Combien d'enseignantes et enseignants ayant un brevet de l'école normale sans études post-grades travaillent actuellement dans le canton de Berne au degré secondaire I et subissent une réduction de traitement de 10 % ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 30.08.2023

Retirée le : 31.08.2023

Déposée par : Reinhard (Thoune, PLR)

Réponse : FIN

Contrats avec les prestataires de services : tirer parti des certificats de qualité

Le canton de Berne conclut des contrats de prestations avec différentes organisations et entreprises, dans le cadre desquels sont souvent fixées des normes de qualité. Par ailleurs, la présentation de certificats de qualité reconnus, tels que la certification ISO, est presque toujours exigée. Ces certificats reconnus sont soumis à des audits approfondis par des sociétés de gestion de la qualité renommées. Les résultats de ces contrôles d'audit sont mis à la disposition du canton, comme l'exigent d'ailleurs fréquemment les contrats de prestations. Ces audits prennent beaucoup de temps et mobilisent beaucoup de ressources, tant pour les titulaires des certificats que pour les autorités de contrôle.

Dans ce contexte, certains prestataires ont relaté que bien souvent, l'administration du canton effectue pour ainsi dire son propre audit. Cette démarche s'accompagne souvent d'un effort considérable de part et d'autre, que ce soit en termes financiers ou de personnel. Autre point notable, les questions posées sont similaires à celles qui ont été traitées lors de l'audit officiel mis en œuvre par l'organisme de certification. Il serait donc possible de limiter la bureaucratie en spécifiant clairement les exigences relatives aux normes de qualité souhaitables en faisant, au bout du compte, confiance aux certificats existants.

Questions :

1. Le service responsable de la préparation, de la négociation et de la conclusion des contrats de prestations avec les organisations/entreprises a-t-il des directives qui vont dans le sens d'une coordination des certificats de gestion de la qualité exigés des prestataires de services ?
2. Le canton dispose-t-il d'une ou d'un responsable de la gestion de la qualité ayant à charge d'assumer ce rôle habituel dans le secteur privé et de mettre en œuvre une stratégie, une planification, un pilotage et un contrôle de la gestion de la qualité ?
3. Quelles seraient selon le Conseil-exécutif les économies potentielles qu'apporterait une prise en compte des certificats externes de gestion de la qualité et une réduction des contrôles approfondis auprès des prestataires de services ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2023

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 04.09.2023

Déposée par : Kohler (Meiringen, LES VERT-E-S)

Réponse : FIN

Introduction de SAP

Dans différentes Directions, l'introduction de SAP fait passablement de vagues, en particulier dans les domaines des ressources humaines et de la comptabilité. Certains processus auraient dû être adaptés lors de l'introduction de SAP. À titre d'exemple, les services extérieurs ne peuvent pas apporter leur soutien aux procédures de rappel subissant des retards – ces procédures ayant été centralisées –, mais sont malgré cela confrontés aux questions des clientes et des clients. Par conséquent, le personnel fait face dès la première étape du projet à des exigences très élevées. Actuellement, il est prévu de lancer la deuxième étape de l'introduction de SAP dans un contexte de pression dû à une volonté de réduction simultanée des effectifs. Cette situation est source d'insécurité. On a l'impression que la direction générale du projet d'une part et les services chargés de l'exécution ainsi que les responsables des sous-projets d'autre part ont une vision contradictoire de l'état d'avancement du chantier.

Questions :

1. La direction générale du projet a-t-elle connaissance de processus qui requièrent des ressources en personnel supplémentaires pour pouvoir assurer la gestion des affaires quotidiennes ?
2. Quelles sont les charges supplémentaires non inscrites au budget déjà encourues ou à prévoir ?
3. Quels seraient les risques si la deuxième étape de l'introduction de SAP était mise sur pause ou interrompue ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances